

## Biodiversité - Prairie et gazon fleuris – Fauchage réduit

Afin de promouvoir la **biodiversité** dans notre village, le Conseil communal a décidé d'adapter les **pratiques d'entretien** des espaces verts de la commune en fonction de leur nature et de leur utilisation. Les tontes seront moins fréquentes. La végétation pourra atteindre 20 cm de haut au printemps et 8 à 10 cm le reste de l'année sur les endroits fréquentés (**Place de la Liberté, places de jeux**, etc.) et plus de 40 cm pour les prés non fréquentés.

Cette nouvelle pratique, en plus d'apporter de la couleur par le développement des fleurs, permet une **diversification** et une **multiplication** des insectes et autres petits animaux.

Des informations, des fiches pratiques et des vidéos sur le sujet sont disponibles sur le site du canton du Jura à l'adresse : [www.jura.ch/jardinsvivants](http://www.jura.ch/jardinsvivants)

## Place de la Liberté - Bacs à légumes/herbes aromatiques

Suite au succès rencontré par les bacs à légumes/herbes aromatiques de la Place de la Liberté l'année passée, le **projet collaboratif** entre l'école et les habitant-es du village est reconduit.

Les **plantations et une partie de l'entretien seront assurés par les élèves**. Chaque habitant-e est **invité-e à entretenir et récolter le contenu des bacs**.

## Nouveau voyer communal

Le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer la nomination de notre nouveau voyer communal.

### Monsieur Michaël Jäggi

entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles activités.

## Fête du village

Vous êtes cordialement invités à la Fête du village de Soyhières qui aura lieu le :

**Samedi 2 juillet 2022**

Les festivités commenceront dès 15h aux alentours de la halle de gymnastique. Des animations pour les enfants (et les grands enfants) auront lieu l'après-midi (course de tracteurs, tir à air comprimé, etc.).

La commune aura le plaisir de vous offrir l'apéritif.

Bien entendu, il sera possible de se restaurer et de boire un (ou plusieurs) verres sur place.

De la musique nous accompagnera jusqu'au bout de la nuit et le groupe Ephyra se produira en concert.

Davantage d'informations vous parviendront dans les prochaines semaines.

**Le comité d'organisation se réjouit de vous voir à cette occasion.**

## Réorganisation du bureau communal

Le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer la nomination de

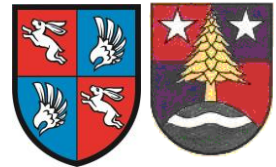
### M. Romain Jemmely

au poste de **caissier communal** à 40%. Il sera chargé de tenir la caisse et la comptabilité de la commune, gérer les fonds communaux, facturer et encaisser les diverses taxes, ouvrir, utiliser et surveiller les crédits, etc. Il entrera en fonction **le 2 août 2022**.

Nous lui adressons nos **meilleurs vœux** dans l'exercice de ses nouvelles tâches.

**Mme Jenny Stettler** sera en charge du poste de **secrétaire communale** à un taux de 70 % dès le **1<sup>er</sup> novembre prochain**. Elle s'occupera notamment du contrôle des habitants, des permis de construire, de la caisse AVS et des impôts.

**Le Conseil communal espère ainsi optimiser les services à la population.**



## Mais !? Qu'est-il arrivé au cimetière ?

Qui ne s'est pas étonné, voire offusqué de l'état du cimetière avec ses herbes trop hautes ? Réactions compréhensibles.

Engazonné l'automne passé pour diminuer les îlots de chaleur dans notre commune, le cimetière avait belle apparence. Après l'hiver la consigne était de laisser pousser le gazon à une bonne hauteur (env. 20 cm) avant la première tonte du printemps. Malheureusement, l'intervention a été tardive. L'absence de voyer, l'indisponibilité d'entreprises spécialisées, la nouveauté de la démarche et les températures inhabituellement élevées ont abouti à ce résultat déplaisant.

**Le Conseil communal regrette cette situation et met tout en œuvre pour y remédier.**

Il souhaite que le cimetière redevienne un lieu de recueillement empreint de calme et de sérénité.

## Horaires modifiés du bureau communal

Du **4 au 22 juillet 2022**, le secrétariat sera **ouvert les mercredis et vendredis de 9h00 à 11h00** ou **sur rendez-vous**.

## Fermeture de l'administration communale jusqu'aux vacances d'été

Pentecôte	6 juin 2022
Fête Dieu	16 et 17 juin 2022
Fête du 23-Juin	23 et 24 juin 2022
Vacances d'été	Du 18 juillet au 15 août inclus
Fermeture spéciale	Du 7 au 9 septembre 2022
Vacances d'automne	Du 10 au 21 octobre 2022
Pont de la Toussaint	Du 31 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre 2022
Vacances de Noël	Du 25 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclus

Ajouts ou modifications possibles. Veuillez consulter régulièrement notre site internet, ainsi que les prochains Soyhières'Info.

## Assemblée communale

La prochaine assemblée communale aura lieu

**Mardi 5 juillet 2022**

D'autres informations suivront.

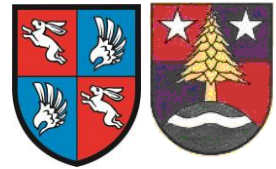
## Nettoyages d'été

Le Conseil communal **recherche 2 personnes** pour les grands nettoyages d'été des locaux.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer par mail à : [administration@soyhieres.ch](mailto:administration@soyhieres.ch) **jusqu'au vendredi 24 juin 2022.**

Le Conseil communal vous souhaite un





## Information à la population Révision du Plan d'aménagement local (PAL) Mardi 28 juin 2022 à 20h Halle de gymnastique

Vous êtes cordialement invités à participer à la séance d'information publique au sujet de la révision du Plan d'aménagement local (PAL) de Soyhières.

Cette démarche, initiée par les Autorités communales en 2021, doit leur permettre de disposer d'un nouvel instrument au service du développement territorial conforme aux bases légales fédérales et cantonales en la matière. Pour ce faire, elles ont fait appel aux compétences du bureau Rolf Eschmann SA à Courrendlin, mandaté pour ce projet.

Le contexte dans lequel s'insère l'aménagement du territoire a fortement évolué ces dernières années, suite à l'entrée en vigueur de la LAT révisée en 2013. Les Autorités communales doivent aujourd'hui penser leur développement d'abord en termes de densification, valorisation des parcelles libres et disponibles ou encore réhabilitation / rénovation des volumes construits. Viennent ensuite d'éventuelles possibilités d'extension, à certaines conditions. L'enjeu principal de la révision du PAL de Soyhières réside ainsi dans le redimensionnement de la zone à bâtir, afin de correspondre aux besoins effectifs des 15 prochaines années pour l'habitat et l'économie, conformément aux exigences de l'art. 15 LAT. Les analyses ont démontré que la zone à bâtir, tant à Soyhières qu'aux Riedes, était légèrement surdimensionnée, impliquant une réduction.

Les adaptations à apporter à la zone à bâtir – extensions, changements d'affectation et restitutions à la zone agricole – ont été évaluées par la commission d'urbanisme avec l'appui du mandataire. Ces propositions ont été discutées avec les propriétaires les plus impactés, afin de les associer à la démarche et de tenir compte, dans la mesure du possible, de leurs intentions.

En parallèle, les Autorités communales ont fait appel au bureau Biotec Biologie appliquée SA pour réviser les éléments à vocation nature et paysage du PAL. Celui-ci, en collaboration avec une commission communale spécifiquement constituée, a élaboré une conception d'évolution du paysage (CEP) et a mis à jour les périmètres particuliers, tout comme le patrimoine naturel. La zone agricole est particulièrement concernée par ces thématiques, notamment lors de modifications des périmètres de protection de la nature et du paysage.

La présentation publique du 28 juin 2022 sera ainsi l'occasion de passer en revue les principaux changements apportés au plan de zones, ainsi que la vision stratégique du développement territorial de Soyhières, formulée dans le plan directeur communal, et quelques éléments spécifiques du règlement communal sur les constructions.

Le dossier sera ensuite transmis aux services de l'Etat pour examen préalable puis déposé publiquement.

Le Conseil communal